

FORMATION AIDE –SOIGNANT

MODALITÉS D'ADMISSION

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien préalable destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

CALENDRIER :

Inscription à partir de début avril jusqu'au 10/06/22

Affichage de l'admission le 04/07/22 (liste principale et liste complémentaire)

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES VACCINALES POUR L'ADMISSION DÉFINITIVE

Schéma vaccinal contre Hépatite B complet +immunité acquise : sérologie pour la rentrée

IDR



DÉROULÉ DE LA FORMATION

22 semaines (770 h) de formation théorique

22 semaines (770 h) de stage

Possibilités d'équivalences de compétences et d'allègements de formation pour les élèves titulaires de certains titres et diplômes (DEAP, Bac pro ASSP, Bac pro SAPAT, ADVF, ASMS, DEAES, ARM, Ambulancier)

3 semaines de congés dont 2 à Noël sont réparties sur l'année de formation.

BLOCS DE COMPETENCES AS	MODULES DE FORMATION
Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	<u>Module 1</u> : Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale <u>Module 2</u> : Repérage et prévention des situations à risque
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en oeuvre de soins adaptés en collaboration	<u>Module 3</u> :Evaluation de l'état clinique d'une personne <u>Module 4</u> : Mise en oeuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement <u>Module 5</u> : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	<u>Module 6</u> : Relation et communication avec les personnes et leur entourage <u>Module 7</u> : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
Bloc 4 -Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'inter-	<u>Module 8</u> : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés
Bloc 5 -Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	<u>Module 9</u> : Traitement des informations <u>Module 10</u> : Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques

FORMATION AIDE –SOIGNANT

Les outils pédagogiques comme : la simulation, escape game, l'activité physique adaptée, les jeux interactifs et les MOOC font partis des modalités d'enseignement. Un accès internet est donc à envisager.

LE PARCOURS DE STAGE

Le parcours de stage des élèves est réalisé par l'institut, seul le stage professionnalisant est co-construit avec les apprenants, sous la validation de l'équipe pédagogique. Les lieux de stage peuvent être situés dans un rayon de 90 kms de l'Institut de formation.

2 à 4 périodes de stage en milieu professionnel doivent être réalisées selon le parcours de l'élève.

La durée des stages varie de 3 à 7 semaines.

MODALITES DES STAGES

Avant le stage :

- L'élaboration des objectifs individuels
- La présentation en stage

Pendant le stage :

- Le suivi pédagogique individualisé
- La description des situations et activités rencontrées au cours du stage.

Après le stage :

- Les analyses de situations et exploitations de stage
- La synthèse des acquisitions des compétences en stage

Un support de suivi de stage : Le portfolio fourni par l'institut.

PRISES EN CHARGE FINANCIÈRES

Les élèves peuvent prétendre à une **prise en charge régionale** s'ils répondent à un des critères ci-dessous :

- Être âgés de 25 ans ou moins, inscrit ou non en Mission Locale, à l'exception des apprentis
- Être sortis du système scolaire depuis moins de 2 ans, à l'exception des apprentis
- Être demandeurs d'emploi (catégorie A et B), inscrits à Pôle emploi depuis 6 mois au minimum
- Être bénéficiaire d'un PEC (Parcours Emploi Compétence) y compris en cas de démission
- Être bénéficiaire du RSA

Avoir achevé son service civique dans un délai d'un an avant l'entrée en formation.

Pour les salariés(es) :

Les agents de la fonction publique hospitalière peuvent bénéficier de la « promotion professionnelle » avec maintien de leur salaire. Se renseigner auprès de votre employeur.

Les salariés du secteur privé peuvent bénéficier du financement de la formation via leur Opérateur de Compétences (OPCO) ex. : Transition Pro (FONGECIF jusqu'en 2020). Se renseigner auprès de l'employeur.

Pour tout renseignement, il est impératif de vous adresser auprès de la Direction des Ressources Humaines de votre Etablissement employeur, qu'il relève du secteur public ou du secteur privé

Aides possibles durant la formation :

Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi Formation (AREF) réservée aux demandeurs d'emploi bénéficiant d'un plan d'aide au retour à l'emploi (PARE). L'AREF permet d'être rémunéré pendant tout ou une partie de la période de formation en fonction du nombre d'heures précédemment travaillées.

Une rencontre avec votre conseiller Pôle Emploi est préconisée pour identifier vos droits avant d'entrer en formation.

Une bourse sur critères sociaux, financée par le Conseil Régional, peut être demandée auprès du CROUS en établissant un Dossier Social Etudiant avant le 15 octobre pour une rentrée en septembre.